ABLETTE STUDIO
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
1 Avenue Jean Perrin
92260 FONTENAY-AUX-ROSES
889 821 302 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1er JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le 1er janvier,
A 10 heures,

Monsieur Damien DEBU-LESTRAT, demeurant 1 Avenue Jean Perrin 92260 FONTENAY AUX ROSES,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la société ABLETTE STUDIO,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 1 Avenue Jean Perrin, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES au 41 rue Consolat , 13001 MARSEILLE, à compter du 1er janvier 2024, et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

" Le siège social est fixé : 41 rue Consolat
13001 MARSEILLE "

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Damien DEBU-LESTRAT
Gérant associé unique

